



Commune 294/SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Mairie de Sainte-Croix-aux-Mines
37 rue Maurice-Burrus
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2024

294/SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	4	70	280	54,47	15 251	11,00	167 767
Prés	485	70	33 950	54,47	1 849 256	11,00	20 341 821
Vergers	0	70	0	54,47	0	11,00	0
Vignes	0	300	0	54,47	0	12,00	0
Forêt	2 005	7	14 035	54,47	764 486	20,00	15 289 729
Landes	150	5	750	54,47	40 852	5,00	204 262
Carrières	0	5	0	54,47	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	54,47	272	5,00	1 361
Jardins	8	300	2 400	54,47	130 728	11,00	1 438 008
Totaux	2 653		51 420		2 800 845		37 442 948

Coefficient de répartition : 0,364

Montant de la cotisation : 13 637 €

Argent de chasse versé en 2023 : 0 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 13 637 €

Mulhouse, le 08 mars 2024

Madame, Monsieur le Maire,

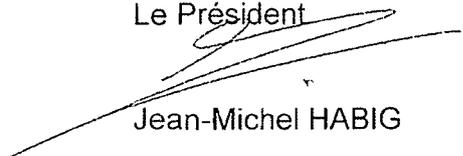
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2024.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2024**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG